RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 81996150-AAE6-87EC-832C-81CFB982B55E

32 ALEXANDRE DUMAS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 117 640€
50, Cours de L'île Seguin - 92100 Boulogne-Billancourt
852 547 272 RCS NANTERRE
(la « ***Société*** »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
Le vingt-neuf septembre, à neuf heures trente,

La société **BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE,** société anonyme à directoire au capital de 4 309 200 euros, dont le siège social est situé 50, Cours de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le 300 794 278,

Représentée par Monsieur Dimitri BOYER, dûment habilité aux présentes,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des créances en vue de la libération des actions par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles

ARRETE DE CREANCES EN VUE DE LA LIBEARTION D'ACTIONS PAR COMPENSATION

Le Président rappelle que l'Associé Unique de la Société a par décision en date du 29 septembre 2026 décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant trois cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante (375 450) d'euros par la création de trente-sept mille cinq cent quarante-cinq (37 545) actions nouvelles émises au prix de deux cent treize (213) euros soit dix (10) euros de valeur nominale chacune et deux cent trois (203) euros de prime d'émission à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles sur le Société ; ces actions nouvelles devant être libérées en totalité.

– La société **ARCHO HOLDING S.à.r.l,** société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois au capital de 12 000 €, ayant son siège social au 10 rue Edward Steichen – 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 232994,

A déclaré souscrire à trente-sept mille cinq cent quarante-cinq (37 545) actions et libérer le montant exigible des souscriptions, soit la somme de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-cinq (7 997 085), par compensation avec des créances détenues sur la Société.

En conséquence, il appartient au Président d'établir l'arrêté de compte prévu par l'article R.225-134 du Code de commerce.

Le Président constate, au vu des documents relatifs aux créances des souscripteurs :

- Qu'à la date du 29 septembre 2026, date de la souscription par :

  La **société ARCHO HOLDING S.à.r.l** à 37 545 actions nouvelles représentant un montant exigible de souscription de 375 450 euros, celle-ci était titulaire d'une créance sur la Société d'un montant de 13 363 560,16 euros correspondant au solde de son compte courant d'associé,

Docusign Envelope ID: 81996150-AAE6-87EC-832C-81CFB982B55E

Que la créance susvisée est certaine, liquide et exigible.

En conséquence, le Président arrête comme suit les montants des créances sur la Société pouvant être employées pour la libération par compensation des versements exigibles au titre des actions souscrites.

Les arrêtés de compte susvisés doivent être soumis à la certification du Commissaire aux Comptes de la Société.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président
BNP PARIBAS REIM FRANCE
Représentée par Monsieur Dimitri BOYER

